

Au coeur de l'actualité

Responsabilité des multinationales : un compromis à portée de main ?

Cette année, lors de plusieurs assemblées générales de multinationales suisses, les actionnaires n'ont pas seulement parlé de bilans et de dividendes, mais aussi de droits humains. Et pour cause : l'année passée, des incidents graves ont été dévoilés. Des paysans indigènes de Cusco au Pérou reprochent à Glencore de les avoir expulsés de leurs terres familiales ; la justice française enquête sur LafargeHolcim à propos de paiements à l'organisation terroriste dite « État islamique ».

Presque personne ne conteste aujourd'hui la nécessité d'agir. Dans ce sens, la commission des affaires juridiques du Conseil national propose un contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables. Le Conseil national traitera du thème le 14 juin dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme.

L'économie reconnaît les signaux du temps

La fédération économique «Groupement des Entreprises Multinationales (GEM)», à laquelle appartiennent plus de 90 multinationales de l'arc lémanique, exprime clairement son soutien au contre-projet indirect dans sa lettre aux parlementaires : «Le GEM soutient le contre-projet indirect et souligne l'importance de ne pas trop s'éloigner de la version initiale du texte afin d'éviter que l'initiative ne soit finalement pas retirée».

L'association pour une économie durable öbu argumente de la même façon : «Un bon contre-projet, qui mènerait directement au retrait de l'initiative, serait positif pour le climat politique en Suisse : au lieu d'une campagne de votation – qui diviserait de nouveau la Suisse en deux camps «d'un côté l'économie et les profiteurs, de l'autre les besoins fondamentaux» - la politique et l'économie abordent les problèmes de manière constructive.»

Les initiants-e-s seraient prêts à retirer l'initiative au profit du contre-projet proposé par la commission, car une rapide amélioration de la situation pour les victimes est la priorité absolue. Par cette déclaration claire, le comité d'initiative estime faire un pas en direction d'un compromis largement soutenu.

Dans le cas d'un renvoi du contre-projet indirect vers la commission ou d'un affaiblissement du projet au Conseil national ou au Conseil des Etats, les initiants mettront l'ensemble de leurs forces dans la préparation de la campagne de votation, qui est déjà sur de bons rails.

Scène Suisse

12'000 drapeaux pour plus de responsabilité des multinationales

L'intérêt et l'engagement de la population en faveur d'une économie responsable est important. Dans un sondage représentatif d'octobre 2017, 77% se sont exprimés dans ce sens, allant même jusqu'à 91% en Suisse romande. Entre-temps, plus de 12'000 personnes rendent déjà visible leur soutien en ayant accroché un drapeau à leur balcon ou fenêtre :



Une régulation insuffisante est un désavantage concurrentiel

Depuis 2013, l'Union européenne s'est dotée d'un devoir de diligence pour les importateurs de bois. Un importateur de bois dans l'Union européenne doit vérifier et pouvoir prouver que ses importations ne proviennent pas de sources illégales. En Suisse en revanche, il n'existe qu'une

obligation de déclaration : celui qui fait commerce de bois ou de produits en bois doit informer les consommateurs sur l'origine du bois. Ainsi, le procédé d'importer du bois suisse est plus coûteux pour les importateurs européens. C'est pourquoi l'industrie suisse du bois s'engage en faveur de régulations complémentaires en Suisse. La conseillère nationale Sylvia Flückiger-Bäni (UDC/AG; présidente de Lignum, Economie suisse du bois) et le conseiller aux Etats Peter Föhn (UDC/SZ) ont déposé des motions en conséquence. Les deux motions ont toutes deux été acceptées en première lecture et sont à l'ordre du jour en deuxième lecture. L'exemple le montre : l'économie suisse menace de prendre du retard si elle ne tient pas compte des développements internationaux.

Le Conseil des ministres de l'OCDE adopte des nouvelles directives de mise en œuvre et le SECO publie des faits alarmants

Le 31 mai dernier, l'OCDE a adopté par consensus une nouvelle directive pour la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement à Paris en présence du président Macron. Ce document appuie non seulement les entreprises dans leur mise en œuvre pratique, mais également dans la mise en œuvre des exigences légales à cet égard en France, comme l'a twitté l'organisation d'entreprises e-dh.

Une étude publiée pour le compte du SECO le 18 mai montre que la mise en œuvre volontaire de ces principes internationaux de l'OCDE et de l'ONU ne va pas non plus de soi pour les entreprises suisses. De nombreuses entreprises ont certes déjà effectué certains pas sur les thèmes des droits du travail et des droits humains, mais la grande majorité ne l'a pas encore fait de manière systématique et orientée vers les standards internationaux pertinents. Parmi les 500 plus grandes entreprises suisses, 36% ont publié un rapport de durabilité. Moins de 10% font référence aux deux standards fondamentaux (Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: 5%, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales: 2%). Ces résultats montrent clairement que la Suisse ne peut pas passer à côté d'une certaine régulation dans ce domaine.

Scène internationale

Allemagne : la responsabilité des multinationales dans le contrat de coalition

Le nouveau gouvernement allemand affirme dans son contrat de coalition qu'il « veut s'engager pour une mise en

œuvre conséquente du plan d'action national (PAN) « Entreprises et droits de l'homme » et annonce : « Si l'examen actif et détaillé du PAN 2020 arrive à la conclusion que l'engagement volontaire des entreprises ne suffit pas, nous légiférerons au niveau national et nous nous engagerons en faveur d'une régulation au niveau de l'UE. » Concrètement, cela veut dire qu'il est attendu que d'ici 2020 au moins 50% des grandes entreprises domiciliées en Allemagne aient intégré le devoir de diligence en matière de droits humains dans leurs procédés.

Source : contrat de coalition, p. 156.

Exemples de cas

LafargeHolcim : financement de la terreur et travail des enfants

La justice française enquête actuellement contre huit anciens employés de Lafarge pour financement du terrorisme. En effet, la multinationale aurait versé de l'argent à l'organisation terroriste dite État Islamique entre 2012 et 2015 afin de maintenir en activité sa fabrique de Jalabiya, dans le nord-est syrien. Les organisations Sherpa et le « European Center for Constitutional and Human Rights » (ECCHR) ont de surcroît déposé plainte contre Lafarge S.A. pour soutien à des crimes contre l'humanité. La justice française sera ainsi invitée à mener une enquête sur l'entreprise en tant que personne morale.

Lors de l'assemblée générale de LafargeHolcim début mai à Dübendorf, la multinationale s'est à nouveau vu reprocher son irresponsabilité par rapport aux enfants et aux jeunes, qui ont travaillé pendant plusieurs années pour un sous-traitant de LafargeHolcim. Les enfants concernés n'ont pas pu avoir accès à une formation scolaire et souffrent pour certains de graves problèmes de santé. Les associations d'entraide Pain pour le Prochain et Action de Carême, qui ont traité du cas, ont à nouveau exigé pendant l'AG de la multinationale que LafargeHolcim prenne enfin des mesures pour soutenir ces jeunes afin de rattraper les années d'école et de formation perdues.

Autres infos

Pour des informations actuelles et approfondies sur la thématique droits humains et économie :

- www.initiative-multinationales.ch
- Centre suisse de compétence pour les droits humains, domaine droits humains et économie www.skmr.ch
- Business & Human Rights Resource Centre, London www.business-humanrights.org